



# Un site au service des familles

La ville de Carignan de Bordeaux, en partenariat avec l'Ufcv, a mis en place le **portail famille**, dans le but de leur simplifier les démarches et de leur donner un accès pratique à tous les services.

Le portail offre aux familles **un espace personnel sécurisé** dans lequel chacun retrouvera son dossier familial et pourra effectuer directement ses réservations en un clic.

Pour y accéder, vous recevrez votre identifiant et votre mot de passe par email de la part de l'Ufcv. Au préalable, un dossier administratif doit être communiqué chaque année à la direction de l'accueil périscolaire. (voir procédure complète en fin de document)

+ d'infos par email via aps@carignandebdx.fr



## Au préalable, l'inscription administrative

#### Création de votre espace personnel

Votre espace personnel est créé et activé à réception du dossier administratif annuel de votre enfant par le service administratif de la ville de Carignan de Bordeaux.

#### Pour obtenir le dossier administratif annuel

Téléchargez sur le site de la mairie ou retirez-le à l'accueil périscolaire auprès de la directrice.

Complétez-le et remettez les documents correspondants à la mairie.

Une fois le dossier transmis à nos services, vous recevrez votre identifiant et votre mot de passe par mail de la part de l'Ufcv (pensez à vérifier que le mail ne se trouve pas dans les spams !).

Il faut compter 7 jours ouvrables dès réception du dossier par nos services pour traiter votre demande.

Votre compte n'est à créer que la première fois, il est ensuite permanent.





### Pour accéder au portail

www.carignandebordeaux.fr/



# Connectez-vous sur www.carignandebordeaux.fr/

Sur la page d'accueil du site, cliquer sur l'encart « Portail Familles »





Ville de Carignan de Bordeaux • Ufcv • Guide d'utilisation du portail famille



# Création du dossier

Un dossier administratif en version papier est obligatoire. Il est à remettre signé, accompagné des documents demandés, à la direction de l'accueil périscolaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

## **2** Activation de votre compte

Après envoi du dossier d'inscription de l'enfant, la ville de Carignan de Bordeaux procède à la création ou à l'actualisation du fichier famille. Une fois terminée, vous recevrez votre identifiant et mot de passe par email (à l'adresse qui aura été saisie dans le dossier d'inscription).

Délai de traitement : 7 jours maximum.

## **3** Se connecter à mon espace personnel

Une fois le compte activé, vous pouvez vous connecter sur votre espace personnel comme précisé dans les pages précédentes.

Attention : si vous avez déjà des accès internet du fait que vos enfants fréquentent déjà un établissement Ufcv, vous gardez les mêmes identifiants de connexion.

## **4** Réserver des places pour mon enfant à l'accueil périscolaire

Nouvelle réservation

Dans votre espace personnel, cliquez sur

- Si plusieurs de vos enfants sont enregistrés, choisissez l'enfant pour lequel vous souhaitez faire la réservation.
- Choisissez également l'établissement, le mode d'accueil et la période concernée.
  - Si rien de s'affiche, cochez la case *voir tous les accueils*.

Vous voici sur le planning de réservation. Les possibilités de réservation sont définies dans les conditions d'utilisation du service fixées par la ville.

• Sélectionnez les jours à réserver. Validez. Un récapitulatif s'affiche.

Attention ! Une demande de réservation n'est pas toujours acceptée. Elle doit être traitée par la direction de l'accueil périscolaire en fonction des délais de réservation fixés dans les conditions d'utilisation et du nombre de places disponibles.

Vous pouvez visualiser l'état de vos réservations sur la page d'accueil de votre espace personnel.

#### Service d'assistance disponible

En cas de difficulté, contactez-nous par email à <u>aps@carignandebdx.fr</u> en exposant votre problème.

